

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 octobre 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 9 octobre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 29 septembre 2023.

Étaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme DE SOUSA, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. ADNOT, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Étaient absents et excusés : Mme BLED, M. MONTIER, M. QUINCHE, Mme PICOT et M. LÉGLANTIER.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Reversement à la CCSSOM de l'excédent d'investissement du budget de la zone d'activité de l'Ormelot

SV/N° 2023 - 10 - 09

M. Sacha Hewak, Maire, expose que depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais (CCSSOM) exerce la compétence « zone d'activités économiques », ce qui inclut la zone de l'Ormelot à Sézanne.

Le dernier budget annexe « L'Ormelot » approuvé par la Ville (exercice 2017) faisait apparaître un excédent d'investissement s'élevant à 1 175 349,74 €. Cet excédent a été intégré au budget principal de la Ville.

Son éventuel transfert à la Communauté de Communes doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Dans la mesure où c'est désormais cette dernière qui assure toutes les charges financières et les investissements relatifs à la zone d'activités de l'Ormelot, et après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique – approuve le transfert, au budget annexe « Aménagement » de la CCSSOM, de l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2017 de 1 175 349,74 €.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK

En exercice : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 0
Pour : 22
Contre :
Abstentions :